

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
N°2026-04-03

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 03
Votants : 15

L'an deux mil vingt six
Le 23 avril à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Sébastien GUILLAUD, Maire
Date de la convocation 17/04/2026

PRESENTS : Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Dominique FLACHER, André BELONY, Marcel BERTHIER, Marylène BOUREAU, Pascale CHOTEL, Nathalie FERRAND, Florence MANDON, Antony MOTA, Philippe PELLET, Catherine SORRET

EXCUSES / POUVOIRS : Sylvie SABATIER donne pouvoir à Sébastien GUILLAUD, Leslie CHARBONNIER donne pouvoir à Nathalie FERRAND, Jean-Philippe RADIX donne pouvoir à Antony MOTA,
Secrétaire de séance : Antony MOTA

OBJET: Affaire n° 26-002-512 Enfouissement BT/TEL chemin du Valet

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

**Collectivité Commune
TRAMOLÉ**

Affaire n° 26-002-512 Enfouissement BT/TEL chemin du Valet

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	109 389 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	109 389 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	109 389 €
Financements externes :	109 389 €
Participation prévisionnelle : (frais TE38 + contribution aux investissements)	0 €

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour

0 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	27 906 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	7 244 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	1 329 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	19 333 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- De l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	27 906 €
Financements externes :	7 244 €
Participation prévisionnelle : (frais TE38 + contribution aux investissements)	20 662 €

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. 1 329 €

Le Maire, Sébastien GUILLAUD



AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUEDESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE